



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 14 décembre 2016 à 20h00

Caves du Château de Coppet

La deuxième séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud*, Présidente. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Coppet d'accueillir cette assemblée dans ses caves.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 36 communes sont présentes, représentant 75 délégués et un total de 107 voix.

Elle informe que les Communes de Bogis-Bossey, Commugny, Duillier, Gingins, Givrins, Longirod, Luins, Marchissy, St-George se sont excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Yvan Buccioli (délégué CC, Prangins) pose la question de la régularité de la séance. Il constate que la convocation de l'assemblée n'a pas respecté les délais réglementaires des articles 31 et 36 du règlement du Conseil. L'ordre du jour est arrivé tardivement ainsi que le procès-verbal de la séance et les rapports des commissions. Il déplore que dans ces conditions la préparation adéquate des décisions de l'assemblée ne soit pas possible et rend attentif au risque de nullité. Il invite la Présidente à rappeler les commissions à travailler avec diligence, ou à ne pas porter à l'ordre du jour les objets qui n'ont pas reçu de réponses des commissions.

L'ordre du jour, tel que présenté, **est adopté à l'unanimité (104 oui, 3 abstentions et 0 non)**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente informe que le prochain procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal sera reçu dans des délais convenables et remercie par avance les commissions d'envoyer leurs rapports par e-mail à l'adresse administration@burtigny.ch et non pas par courrier au Conseil Régional, ni sur les e-mails privés.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

La Présidente cède la parole au CODIR par rapport aux dix points suivants :



1. LAT Villages, Françoise Tecon Hebeisen :

Dans le cadre de la quatrième adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), le Conseil Régional a demandé une étude qui démontre le potentiel de densification dans les villages suivants : Founex, Crassier, Burtigny, Luins, Saint-George et Perroy.

Afin de pouvoir évaluer correctement le potentiel densifiable, les critères suivants ont été établis: les projets de développement souhaités par les autorités communales, les enjeux environnementaux, les réflexions des propriétaires eux-mêmes, l'évaluation des dessertes en transports publics, l'évaluation du bâti, les âges des bâtiments, le temps de rénovation et les enjeux patrimoniaux.

Suite à cette analyse, trois types de potentiels ont été identifiés :

-les sites à réévaluer : ce sont les sites présentant un potentiel de développement à long terme (par exemple habitat individuel du type villas)

-les sites à planifier : ce sont des sites présentant un potentiel de développement à moyen terme (par exemple les bourgs historiques)

-les sites de projets : ce sont des sites de développement à court terme (par exemple extension des bourgs ou petits locatifs)

Pour conclure, le résultat démontre qu'il existe bel et bien des potentiels pertinents de développement dans la zone à bâtir.

2. Audit de la Cour des comptes, Gérald Cretegy :

Voici ci-dessous les recommandations qui ont été faites par la Cour des comptes au Conseil Régional :

-Respect de la séparation des pouvoirs : *G. Cretegy* précise que la volonté des communes d'une majorité qualifiée législative a été respectée, étant donné que les statuts viennent d'être révisés. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, les délégués membres du législatif ne sont pas loin du cinquante pour cent.

-Plan stratégique et financier : *G. Cretegy* précise que le cadre financier est déjà validé chaque année via l'approbation du budget. Toutefois, il relève la démarche lourde et redondante de l'approbation du programme de législature avec les engagements financiers par l'ensemble des Municipalités.

-Clarification du rôle des délégués intercommunaux : sur ce point, le Codir estime qu'il y a un intérêt réel à ce qu'un cadre législatif clarifie cette fonction.

-Clarification du rôle des organes de surveillance : le but est de revoir le rôle et la responsabilité de la Commission de Gestion. *G. Cretegy* confirme qu'avec les statuts, le Conseil Régional vient de séparer la commission de Gestion en deux commissions distinctes. Le Codir souligne également l'importance de l'indépendance de l'organe de révision et en particulier le fait ne pas travailler trop longtemps avec le même réviseur.

-Implémentation d'un système de contrôle interne : cette implémentation demande beaucoup de ressources et le Codir estime que le coût est disproportionné au regard du bénéfice escompté.



-Approbation du budget : cette recommandation demande de faire approuver le budget dans les temps, jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Le Codir étudie la proposition.

3. Signature Projet d'Agglomération 3, Gérald Creteqny :

Le 8 décembre 2016, les partenaires du Grand Genève ont signé la charte d'engagement du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3).

La Confédération peut cofinancer des mesures d'infrastructures de mobilité : quarante-deux mesures, dont dix pour la partie vaudoise, sollicitent un cofinancement pour le projet d'agglomération 3 (2019-2022). Le projet sera évalué par la Confédération avec un premier retour fin 2017.

4. Soutiens 2016 pour la culture, Gérard Produit :

En 2016, le Conseil Régional a accordé vingt-six soutiens ponctuels (manifestations régionales), dix projets réguliers (conventions signées avec des instituts culturels), quatre conventions (tripartites / quadripartites) ainsi qu'un prix artistique.

Depuis 2012, le tissu artistique est toujours plus dynamique et ceci profite au développement économique de la région. Les soutiens ponctuels sont distribués pour un montant global de CHF 60'000.- par année. Le Codir constate une augmentation des demandes de soutien et relève que les montants alloués seront plus modestes au vu du nombre de demandes.

5. Soutiens 2016 pour le sport, Gérard Produit :

Vingt-deux demandes d'aides sont arrivées en 2016, parmi lesquelles des soutiens sont accordés à cinq sportifs d'élites et athlètes de haut niveau, à deux institutions sportives et huit manifestations sportives pour un montant global de CHF 48'500.-. Sept dossiers ont été refusés durant cette année.

6. Signatures conventions Télé-Dôle – Sogestar, Télé-Dôle – St-Cergue, Chantal Landeiro :

Le contrat de location entre Télé-Dôle et Sogestar a été signé le premier décembre 2016. La Sogestar devient ainsi l'exploitant unique du massif transfrontalier.

Chantal Landeiro souhaite intervenir sur les informations erronées de la presse, concernant le dumping salarial supposé. Les employés seront soumis aux mêmes conditions que précédemment sur le territoire suisse, en respectant le droit national. Enfin, Télé-Dôle a signé une convention avec St-Cergue pour l'exploitation des trois remontées sur cette commune, qui a donné lieu à l'édition d'un dépliant promotionnel valorisant le ski de proximité. Dans cette brochure figure également la commune de St-George.

7. Les actions mobilités 2016, Pierre Graber :

Pierre Graber cite les projets d'aménagement qui sont terminés : la jonction de Coppet (mesures TP et feux), le carrefour Mimorey à Coinsins (sécurité du carrefour), les carrefours à feux à Rolle ainsi que le giratoire Aldi, et l'arrêt de bus La Bichette à Vich.



Pour les projets d'aménagement qu'il reste à faire, il s'agit de la jonction autoroutière de Gland (aménagements TP) et la route blanche Signy-Grens. Dans ce dernier cas, le but est d'aménager une future voie de bus, en prévision d'une future zone d'activité vers Signy-Centre.

Les autres actions envers lesquelles le Conseil Régional est engagé sont les projets d'agglomération 3, dont le réseau transfrontalier qui relie Gex à Coppet. Un atelier sera bientôt créé pour l'offre nocturne de la région. Les horaires sont déjà prêts pour 2017.

Le but est également de promouvoir la mobilité douce et le transfert modal des travailleurs entre la voiture privée, les transports publics et les pistes cyclables. Le Conseil Régional est très impliqué dans ce projet malgré le peu d'aide apporté par la Confédération.

Finalement, le Conseil Régional a encore un effort à fournir en termes de communication, afin d'inciter les individus à utiliser les transports publics et la mobilité douce. L'accent devra aussi être mis sur les mesures incitatives, comme par exemple combiner les vélos en libre-service avec des activités culturelles ou des activités sportives.

8. Réseau VLS La Côte, appel d'offres, Pierre Graber :

Le Codir est en train d'évaluer les contrats qui seront finalisés d'ici à février-mars 2017.

9. AppApp, Daniel Rossellat :

AppApp est un système de soutien aux apprentis pour les aider dans leur parcours de formation. Il s'agit d'un partenariat entre dix régions vaudoises et la fondation pour la formation professionnelle. Une quarantaine d'apprentis sont soutenus chaque année dans le district depuis 2013. L'idée est d'augmenter le nombre de groupes d'apprentis chaque année pour répondre à une demande plus importante.

10. Renforcement de la communication, Dominique Ella Christin:

Le Codir souhaite, durant cette législature, renforcer sa communication et élaborer dans ce cadre une nouvelle stratégie. Pour ce faire, le Codir a mandaté une agence de communication, le but de la première étape étant d':

- analyser l'environnement et les perceptions du Conseil Régional, y compris un état des lieux de la communication actuelle ;
- élaborer une stratégie ;
- établir l'évaluation d'un cahier des charges pour l'évolution du site web

Le calendrier pour le rendu de ce travail est fixé à mars 2017.

5) Assermentations

La Présidente assermente Monsieur Edmond Grange (Chésereux).



6) Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 à Burtigny

Personne n'a de remarques sur le procès-verbal.

Le procès-verbal, tel que présenté, **est adopté à l'unanimité (103 oui, 3 abstentions et 0 non)**

7) Préavis 07-2016 Budget 2017

Frédéric Mani (délégué municipal, Dully), rapporteur, est invité à lire la conclusion du rapport de la Commission des finances. Cette dernière recommande de bien vouloir accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) prend la parole pour affirmer que le préavis susmentionné n'est pas explicite sur les points suivants :

- les charges et les produits auraient pu être illustrés par des graphiques, afin de montrer exactement comment se répartissent ces charges et ces produits. De plus, un commentaire général sur les investissements futurs aurait pu être apporté.

-*Claude Farine (délégué CC, Nyon)* a envoyé deux questions au Président de la Commission des finances, M. Pierre-Alain Schmidt ; toutefois, les réponses données ne correspondent que partiellement à ces attentes :

a) concernant le changement de caisse deuxième pilier pour les collaborateurs du Conseil Régional, *Claude Farine (délégué CC, Nyon)* aimerait savoir sur quel règlement se fonde cette décision, puisqu'elle induit des conséquences financières importantes.

b) la deuxième question tient à la manière de ventiler les charges des salaires par domaines : une explication plus précise aurait été précieuse pour comprendre les nouvelles imputations.

Pour résumer, *Claude Farine (délégué CC, Nyon)* souhaiterait un préavis plus fourni sur le budget en 2018.

Chantal Landeiro apporte des éléments de réponses :

-Par rapport à la caisse LPP, le Codir s'appuie sur la Loi sur les Communes, qui dit, à l'article 4 chapitre 9 et à l'article 42 chapitre 3, qu'il est du ressort d'une Municipalité de prendre des décisions par rapport à son personnel. Le Codir faisant office d'un exécutif, c'est au sein de celui-ci que la décision a été prise.

-Pour le règlement sur le personnel, il existe au sein du Conseil une charte des ressources humaines qui fait office de document de référence. *Chantal Landeiro* souligne qu'il y a environ quinze employés qui ne sont pas tous engagés par le Conseil Régional mais également par des partenaires. Au sujet de l'imputation du personnel, le Codir a élaboré une grille, avec le personnel interne, afin de pouvoir faire ressortir quel employé fait quoi et pour quel secteur. Il est à noter que le Conseil Régional reçoit aussi des subsides salariaux par secteur.

Marinella Page (déléguée municipale, Bursins) demande un éclaircissement sur le point 21 du budget, en particulier concernant la dernière phrase « nous supprimons toute convention et cotisation spéciale afin de renforcer le statut de nos membres ».



Chantal Landeiro répond que le Codir s'est posé la question du positionnement par rapport aux communes dissidentes et par rapport aux communes qui ne paient pas les CHF 20.- par habitant, en raison de conventions spéciales. En effet, il n'est pas normal que les communes ne payant pas de cotisations ou une cotisation moindre, bénéficient des mêmes droits que les autres communes.

André Fischer (délégué CC, Prangins) intervient pour dire qu'il manque le bilan. *Chantal Landeiro* répond que le bilan sera disponible au moment des comptes et que les investissements régionaux (DISREN) sont proposés via le budget du DISREN. On aura un plan d'investissement sur le prochain budget.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de passer au vote sur ce préavis.

Le préavis 07-2016 Budget 2017 est adopté à l'unanimité (107 oui)

8) Préavis 08-2016 – participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle « La Ferme » (ligne Car Postal 10.840) et la participation aux frais de communication

Pour la commission des finances, cette mesure s'inscrit dans la liste des mesures d'infrastructure du programme régional des transports publics dans le district de Nyon, ainsi que dans la suite logique des précédents préavis du fonds TP affecté. Ce projet étant situé hors traversée de localité, la commune de Mont-sur-Rolle sollicitera une participation financière du canton. Dans le cas où ce dernier participe, les montants attribués viendront en déduction des participations de Régionyon et de la commune au prorata des participations. L'engagement du Conseil régional s'élève à un montant de CHF 72'000.- « La Ferme » desservi par la ligne Car Postal 10.840.

Pour la commission ad hoc, il importe de relever que l'initiative du réaménagement de l'arrêt de bus vient de la commune de Mont-sur-Rolle elle-même, qui en a constaté non seulement son inconfort, mais surtout sa dangerosité. S'agissant d'une route cantonale, la commune n'a ni la possibilité d'en limiter la vitesse, ni de réaliser un passage pour piétons. L'aménagement préconisé apportera une grande sécurité grâce à la réalisation de trottoirs, d'un marquage au sol, d'un îlot empêchant de dépasser le bus lorsqu'il est à l'arrêt, d'un éclairage adéquat.

Les conclusions de la commission des finances et de la commission ad hoc recommandent d'accepter le préavis et d'accorder le crédit TTC pour la participation et d'imputer le montant de CHF 72'000.- sur le fonds TP affecté.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Olivier Tappy (délégué municipal, La Rippe) déclare que la Municipalité de la Rippe s'interroge sur la pertinence et la source de financement proposée pour lancer cette mesure. *Gérald Cretegnny* précise qu'il y avait un préavis qui traitait en 2010 d'une durée de cinq ans avec un chiffre de CHF 155.- par habitant, mais force est de constater que cette durée ne suffit pas. Un certain nombre de communes ont validé ce montant par un préavis, d'autres par le budget de fonctionnement.

G. Cretegnny précise que le Conseil Régional avait écrit aux communes pour faire part de cette problématique et qu'aucune d'entre elle ne s'y est opposée. Actuellement, ces demandes dépassent le cadre strict des cinq ans.



Yvan Buccioli (délégué CC, Prangins) demande à son tour quelques explications pour comprendre les honoraires. Le Codir répond que le Conseil Régional de Nyon ne gère que des mesures de mobilité et non pas l'entier du projet.

Le Codir souligne encore que le Conseil communal de Mont-sur-Rolle a accepté ce préavis hier pour un montant de CHF 257'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 08-2016 est adopté avec 105 oui, 2 abstentions et 0 non

9) Préavis 09-2016 – Demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional

Actuellement, le Conseil Régional dispose de 360 m² de bureau sur deux sites avec un loyer de CHF 240.-/m², les charges se montent à CHF 410.-/mois. Le fait de travailler sur deux sites n'est pas confortable et surtout ne permet pas de développer toutes les synergies entre les différents collaborateurs.

L'opportunité de pouvoir regrouper l'ensemble des collaborateurs sur un seul site, de pouvoir aménager plusieurs salles de réunion et de disposer d'une vitrine sur la Grand-Rue est unique, ce, d'autant plus pour un loyer de CHF 240.-/m², bien en-dessous du prix du marché pour des surfaces administratives au centre-ville de Nyon.

La commission des finances et la commission ad hoc recommandent d'accepter ce préavis, en accordant le crédit de CHF 175'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil Régional et d'imputer le montant total sur le compte d'investissement qui sera amorti sur cinq ans.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

Le préavis 09-2016 est adopté à l'unanimité

10) Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat « Pour une région à l'écoute de ses jeunes »

Christine Girod (déléguée municipale, Gland) relève l'évolution positive de la situation dans le district. Le Parlement des Jeunes de Gland a vu le jour et le succès de la soirée forum démontre un réel besoin et une volonté de participer aux discussions et réflexions dans le district de Nyon.

La commission préconise une ouverture concernant la forme que pourrait avoir cette future structure, et ne pas lui donner un cadre trop rigide. En effet, selon les informations collectées auprès des jeunes, les besoins se limiteraient à un espace de discussions, un répondant au Conseil Régional et la mise à disposition gratuite et ponctuelle de salles pour la tenue des soirées forum.

La Commission propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal du Conseil Régional d'accepter la prise en considération du postulat « Pour une région à l'écoute de ses jeunes » et de le renvoyer au Codir pour étude et rapport.



Mme la Présidente ouvre la discussion mais celle-ci n'est pas demandée.

Le rapport est renvoyé au Codir avec 98 oui, 9 abstentions et 0 non

11) Interpellation au Conseil Intercommunal de Pierre Wahlen « Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire ? »

Selon *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon)*, le manifeste propose huit pistes de réflexion et solutions dont trois impliquent potentiellement la politique menée par le Conseil Régional. Cette initiative pose les questions suivantes :

-les membres du Codir n'ont-ils pas un devoir de réserve lorsqu'ils s'expriment sur des questions d'aménagement régional du territoire ?

-les auteurs et signataires du manifeste, ne pensent-ils pas qu'une politique régionale de l'aménagement du territoire devrait être portée par le Conseil Régional dans son ensemble ?

-Dans ce cadre, le Codir ne pense-t-il pas que cette politique devrait être débattue également au sein du Conseil intercommunal ?

-Les syndics membres du Conseil Intercommunal auteurs et signataires du Manifeste ont-ils interpellé formellement le Conseil Régional sur cette question d'importance régionale ?

-Compte tenu de leur mandat au Comité Directeur, les auteurs et signataires du Manifeste ne pensent-ils pas que leur action affaiblit le Conseil Régional et ses organes légitimement constitués ?

Cette interpellation étant appuyée par vingt et une voix, la Présidente ouvre la discussion.

Gérald Cretegnny précise que le Conseil Régional agit en respect des lois et l'entier de son action se fait dans ce cadre. Au sens du Conseil Régional, il n'a jamais été discuté de ce manifeste. La problématique de la légitimité et du rôle de l'Assemblée des Syndics est une question à laquelle le Codir répondra au prochain Conseil Intercommunal.

Le Bureau prend note que ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Intercommunal le 30 mars 2017.

12) Dépôt de préavis

Voici ci-dessous les préavis déposés par le Codir lors de cette séance, ainsi que les membres des Commissions ad hoc.

La Présidente rappelle qu'en plus des Commissions ad hoc, les membres de la Commission des finances sont sollicités pour les 4 préavis.

a) Préavis 10-2017, TP feux quatre communes : *Rafaël Chappuis (délégué CC, Rolle), Elvira Rölli (déléguée municipale, Arzier), Caroline Monnard (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle), Pascal Steimer (délégué municipal, Chésereux), Jacques Hanhard (délégué CC, Nyon).*



- b) Préavis 11-2017, Mont-sur-Rolle Mobilité douce :** *Claude Farine (délégué CC, Nyon), Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins), Serge Melly (délégué municipal, Crassier), Kurt Schaub (délégué municipal, Perroy), Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet).*
- c) Préavis 12-2017, Etude du projet Maison Vins la Côte :** *Marinella Page (déléguée municipale, Bursins), Blaise Hermann (délégué CC, Mont-sur-Rolle), Patrick Bréchon (délégué CC, Rolle), Antoine Nicolas (délégué municipal, Begnins), Denis Lehoux (délégué municipal, Founex).*
- d) Préavis 13-2017, TP : mesures informatives et incitatives guichet mobile :** *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon), Chantal Maurer (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle), Francis Costiou (délégué CC, La Rippe), Roberto Dotta (délégué municipal, Chavannes-des-Bois), Pierre-Alain Couvreur (délégué CC, Nyon).*

13) Divers

La Présidente donne la parole à *Claude Farine (délégué CC, Nyon)*. Ce dernier précise qu'il travaille sur le règlement du Conseil Intercommunal et que celui-ci sera envoyé avec les modifications au service des communes. Une fois le règlement en retour, il sera renvoyé au Codir pour préavis.

Michel Burnand (délégué municipal, Vich) souhaite voir figurer sur le site internet les rapports des Commissions.

Gérard Produit précise que pour le sport, il s'agit d'explorer les activités en lien avec la nature (piste cyclable, mesures de transfert modal, inciter les communes à ouvrir leur salle de sports). Il a été constaté une augmentation de la pratique sportive individuelle non institutionnalisée dans un club. Le Conseil régional essaie d'explorer cet axe.

La prochaine séance aura lieu le 30 mars 2017.

Levée de la séance à 22h00.